
Les achats responsables

Réunion du réseau : Mars 2014

Problématique

Des études réalisées par plusieurs organisations¹ montrent qu'une partie significative des impacts environnementaux des humanitaires sont imputables aux biens et services achetés. De plus une grande partie de ces impacts n'ont pas lieu lorsque le produit est en la possession de l'organisation mais en amont (au moment de l'extraction des matières premières, de la production ou du transport) ou en aval (utilisation par les bénéficiaires et fin de vie). Les achats sont donc une fonction clé pour améliorer l'empreinte environnementale d'une organisation et pour influencer les pratiques de tiers, notamment les fournisseurs et les utilisateurs finaux des produits.

La mise en place d'une stratégie d'achat responsable est d'autant plus nécessaire que, au moins en termes d'images², les organisations peuvent être mises en causes pour les mauvaises pratiques de leurs fournisseurs. Cependant, les acheteurs humanitaires doivent trouver un équilibre des contraintes apparemment incompatibles : primauté de l'opérationnel, manque de temps et de moyens, faible sensibilité des fournisseurs aux questions environnementales et sociales... Dans ces conditions, comment les organisations humanitaires peuvent-elles progresser vers des achats plus responsables ?

Présentations et retour d'expérience

- **Observatoire des Achats Responsables**

L'ObsAR est une association loi 1901 qui a pour objectif d'échanger des bonnes pratiques concernant les achats responsables. Il regroupe 140 organisations aussi bien publiques que privées.

Pour l'ObsAR, les achats responsables ont de multiples facettes : environnement, social, loyauté des pratiques (par exemple lutte contre les paradis fiscaux)... Il est impossible de poursuivre simultanément tous ces objectifs, dont certains peuvent même être contradictoires. L'environnement a longtemps été la principale préoccupation mais la tendance est au rééquilibrage.

Au-delà des impacts des biens et services achetés, un achat responsable implique une bonne définition des besoins, la prise en compte du coût global du produit et des aspects non-financiers (choix du *mieux-disant* plutôt que du *moins-disant*) et une relation équilibrée avec le fournisseur (délai de paiement, accompagnement...).

Les achats responsables restent un domaine en cours de développement et de normalisation. La France y est chef de file avec l'adoption de la norme NFX 50-135 qui sert de base à un groupe de travail pour la définition d'une norme internationale. D'autres sources internationales existent déjà comme les principes directeurs de l'OCDE pour la sous-traitance ou le programme du PNUE sur les achats. On peut également citer la directive

¹ Notamment le CICR (analyse de cycle de vie), MSF-Suisse (empreinte environnementale) et ACF (bilan carbone).

² En attendant une responsabilité juridique qui pourrait être créé en France avec [la loi sur la responsabilité des donateurs d'ordre](#). Cette loi, en cours d'examen, a été proposée suite à la catastrophe du Rana Plaza le 24 avril 2013.

européenne de mars 2009 sur la valorisation des pollutions qui peut aider à prendre en compte cette externalité.

- **Action contre la Faim**

Les lignes directrices d'Action contre la Faim en matière d'achats responsables sont détaillées dans la politique d'achats et, dans une moindre mesure, dans l'agenda environnemental. Ces deux documents sont affichés dans les bureaux logistiques des missions d'ACF. Ces lignes directrices sont intégrées aux procédures d'achat au travers des conditions générales d'achats (jointes aux bons de commande), des bonnes pratiques d'achats (qui sont signées par les fournisseurs) et d'un questionnaire développement durable à remplir par les candidats aux appels d'offres. Ce travail a été entrepris par soucis d'éthique et de cohérence mais aussi pour satisfaire les attentes des bailleurs, par exemple en matière de transparence.

Des progrès concrets ont été réalisés (recours à des ESAT/EA, imprimeurs labélisés, T-shirt en coton bio et équitable...) mais ils restent superficiels. Plusieurs raisons expliquent les limites rencontrées : une procédure basée uniquement sur les déclarations du fournisseur voire sur sa seule signature d'un document qu'il n'a peut-être pas lu, une exploitation insuffisante des informations collectées qui ne sont en générale pas déterminantes dans le choix du fournisseur et la priorité des besoins du terrain par rapports aux autres critères.

On constate également des écarts important entre le siège et le terrain sur la sensibilité des acheteurs et des fournisseurs, ce qui conduit à se demander si la préoccupation du développement durable est réellement transposable dans les pays du sud et comment. D'une manière générale, il n'existe pas de critère simple, les règles doivent être adaptées en fonction du contexte, par exemple l'âge à partir duquel il est admissible de travailler varie sensiblement d'un pays à l'autre et la réglementation internationale elle-même est ambiguë.

Au-delà des performances du fournisseur et du produit, l'impact de l'achat lui-même doit être pris en compte. En effet les achats locaux, s'ils sont trop importants ou mal anticipés, peuvent déstabiliser le marché (rupture de stock, inflation...)

- **Comité International de la Croix Rouge**

Les achats responsables s'intègrent dans la politique de développement durable du Comité International de la Croix Rouge. L'attention porte à la fois sur les conditions de fabrication (critère surtout social) et sur l'utilisation des produits achetés (critère principalement environnemental).

Concernant la fabrication, l'objectif est d'identifier des entreprises répondant aux standards sociaux du CICR dans des pays à bas coût de main d'œuvre. Pour cela, le CICR visite les usines des fournisseurs présélectionnés. Cette visite permet également de vérifier la qualité des produits, les capacités de production... Les critères évalués (hygiène et sécurité, conditions de travail, environnement, travail des enfants...) sont notés A (bon), B (à améliorer) ou C (inacceptable). A l'issue de ces visites, les fournisseurs retenus sont autorisés à déposer une offre. Cette procédure exigeante est compensée par des contrats longs même si les volumes restent en général faibles pour le fabricant. Cette démarche est encouragée par les bailleurs.

A l'heure actuelle, une soixantaine d'usines ont été visitées, ce qui représente une fraction encore limitée des fournisseurs du CICR. Les produits ciblés étaient les « kitchen sets », cette démarche devrait être étendue prochainement aux produits alimentaires et aux systèmes informatiques. Les visites sont effectuées par des collaborateurs du CICR, le recours à des entreprises spécialisées s'étant avéré à la fois plus coûteux et moins fiable (risque de collusion). Les deux tiers des usines visitées n'ont pas été validées. Dans certains cas les conditions de travail chez les fabricants présélectionnés étaient loin d'être satisfaisantes, ce qui démontre a posteriori l'intérêt de la démarche.

De petits laboratoires ont été créés pour tester la qualité des produits reçus afin d'assurer qu'ils ne présentent pas de risques pour les utilisateurs et que l'aide délivrée est durable. Les tests reposent sur un échantillonnage, au-delà d'un certain pourcentage de produits défectueux la livraison est renvoyée au fournisseur, si la situation se représente plusieurs fois, le fournisseur est éliminé.

Les contraintes de durabilité sont également prises en compte dans les spécifications des produits, par exemple l'aluminium a été exclu au profit de l'acier qui présente moins de risques sanitaires et qui, même si il est plus lourd, nécessite moins d'énergie : une analyse de cycle de vie a montré que les impacts du transport sont négligeables par rapport à ceux de la production et de l'utilisation.

Perspectives

- **Bonnes pratiques et recommandations**

Ces différentes expériences permettent de faire les recommandations suivantes :

- Un achat responsable a trois dimensions :
 - Prises en compte des conditions dans lesquels le produit a été fabriqué : extraction des matières premières, conditions de travail, circuit d'approvisionnement...
 - Anticipation des effets de l'achat sur le marché : inflation, pénurie...
 - Prise en compte des impacts prévisibles après l'achat : consommation d'énergie, production de déchets...

Autant il peut être difficile d'évaluer les impacts de la production, autant les effets de l'achat et ses conséquences alors que le produit est en possession de l'acheteur devraient être systématiquement pris en compte. En particulier, il semble impératif de mieux tenir compte du coût global de possession dès la définition du cahier des charges.

- Il est difficile de contrôler tous les produits achetés, une solution peut consister à identifier des familles de produits à risque qui feront l'objet de contrôles plus rigoureux³.
- La sensibilisation des différents acteurs (prescripteurs techniques, acheteurs...) est primordiale. Les acheteurs et les logisticiens devraient être formés sur cette question avant leur départ en mission. Les acheteurs locaux devraient être incités à visiter les fournisseurs afin de détecter les risques.
- Il n'existe pas de critères simples pour évaluer les performances d'un fournisseur. La démarche doit être pragmatique et les niveaux d'exigences doivent être adaptés au contexte. En particulier, il n'est pas possible de transposer directement sur le terrain les règles utilisées dans les achats au siège.
- L'amélioration des performances environnementales et sociales des fournisseurs ne peut s'inscrire que dans une relation de moyen ou long terme. Idéalement, une approche partenariale devrait se mettre en place permettant, d'une part, à l'acheteur de s'assurer que les produits répondent à ses exigences et que la qualité s'améliore, et d'autre part au fournisseur de gagner en compétence et de valoriser ses efforts (par exemple par la remise de certificats ou la publication d'une *best suppliers list*).

- **Proposition d'action**

Les organisations présentes se sont entendues pour partager les informations dont elles disposent sur les fournisseurs (résultats d'audits, analyse de cycle de vie...) et leurs documents de formation. Il a été proposé de développer un module de formation commun pour les logisticiens et les acheteurs.

³ Cette démarche a par exemple été adoptée par Oxfam GB : les achats de produits « à risque » doivent faire l'objet d'un visa du service développement durable.

Réseau Environnement Humanitaire

Cet échange pourrait être pérennisé grâce à la création d'un outil en ligne permettant de partager les évaluations des fournisseurs selon la méthode déjà utilisée par le CICR. Un partenariat est envisageable avec une base de données déjà existante (Ecovadis, Sedex...).

Certaines familles d'achats (aliments thérapeutiques, NFI/kitchen set, eau et assainissement...) sont communes à la plupart des organisations. Celles-ci devraient donc s'entendre sur des exigences minimales en matière environnementales et sociales afin de peser plus efficacement sur les fournisseurs.

Ces propositions pourraient être instruites dans le cadre du groupe de travail supply chain que les organisations françaises ont créé le 4 février 2014.